

Ville de Monthey
Chancellerie
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Mise à l'enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que M. Giuseppe MILONE, domicilié à Choëx, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter le café-restaurant mentionné ci-après, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café-restaurant, sis sur la parcelle N° 613, folio 7, au lieu-dit "Cotterg"
Adresse	:	Rue du Crochetan 5
Enseigne	:	"AOMC"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place, lié à un café-restaurant
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au vendredi : 11 h.30 à 14 h.30 18 h.30 à 23 h.00 Samedi : 18 h.30 à 23 h.00 Dimanche : 11 h.30 à 14 h.30
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 6 août 2018.

Monthey, le 6 juillet 2018